



Mouthy

MAGAZINE SEMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MOUTHE
JUILLET-AOÛT 2014

n°31

Conseil municipal	2
Commissions communales	3
Parole d'ancienne élue	3
Délégations aux adjoints	4
Budget & investissements	5
La libération de Mouthy	6
Lotissement « Le Corçon III »	8
Point sur le PLU	8
Où est passé le civisme ?	9
Carte avantages jeunes	9
Les spectacles	10
Covoiturez	11
Mouthy pratique	12
La SDD recrute	12
Listes électorales	12
Mouth'anim	12

Au début de cette nouvelle mandature, je voudrais tout d'abord me tourner vers les électeurs de Mouthy. Je les remercie de nous avoir apporté leur confiance le 23 mars dernier.

Cette confiance, vous nous l'avez donnée dès le premier tour des élections municipales ce qui nous charge de responsabilité tout en contribuant, j'en suis sûr, à renforcer le sentiment d'équipe qui anime le conseil municipal et qui travaille dans la solidarité et l'amitié.

Cette équipe est constituée majoritairement de nouveaux conseillers municipaux qui ont accepté de s'engager au service de la commune. Je leur en suis reconnaissant de même que je le suis envers les anciens conseillers qui ont accepté d'effectuer un nouveau mandat et de nous faire bénéficier de leur expérience. A cette occasion, je remercie également M^{me} Rampant ainsi que l'ensemble du précédent conseil municipal, qui ont œuvré au service de la commune de Mouthy au cours des six dernières années. Nous trouvons une situation financière saine à partir de laquelle nous nous efforcerons d'aller plus loin sur les plans économique, social et culturel.

Je mesure l'ampleur de la tâche qui nous attend ainsi que nos devoirs envers la population de la commune. Pour ma part, comme je l'ai toujours fait dans les fonctions que j'ai exercées, je mettrai toutes mes compétences, mon énergie et ma détermination au service du bien commun et de la population du village.

Depuis la fin du mois de mars, votre conseil municipal est à l'œuvre. Il s'efforcera de mériter la confiance que vous lui avez donnée tout en s'appuyant, pour accomplir sa mission, sur le personnel communal, sur les forces vives du village, sur les associations, et les entreprises que nous nous efforcerons d'associer à nos travaux, dans le cadre de commissions ouvertes ou de groupes de travail que nous créerons, sur des sujets spécifiques.

Nous allons donc travailler, ensemble, au service du village et de ses habitants qui méritent le meilleur de nous-mêmes.

Daniel PERRIN

Composition du conseil municipal élu le 23 mars 2014

Nom Prénom	Nombre de suffrages	Né(e) en	Profession
Sylvie BERTHET	368 suffrages	1961	Agent de recouvrement
Éric BERTHET-TISSOT	346 suffrages	1959	Retraité ERDF
Daniel PERRIN	337 suffrages	1945	Retraité et consultant
Pascal LEGÉ	334 suffrages	1962	Responsable administratif
Pierre MOUREAUX	329 suffrages	1953	Artisan
Albert LETOUBLON	318 suffrages	1953	Agriculteur retraité
Pierre BOURGEOIS	317 suffrages	1954	Pompes funèbres
Stéphan ROBERTI	317 suffrages	1970	Praticien médecine traditionnelle chinoise
Maud SALVI	312 suffrages	1976	Secrétaire
Anne-Claire CUENET	308 suffrages	1969	Chargée de formation et de recrutement
Martial MILLOZ	302 suffrages	1972	Boucher
Thierry HAGLON	297 suffrages	1969	Boulangier
Estelle JOUFFROY	295 suffrages	1971	Contrôleuse
Patrick BAILLY	289 suffrages	1956	Bûcheron exploitant forestier
Florence DAVID	276 suffrages	1963	Chargée de communication

Élu Maire de Mouthe : Daniel PERRIN



Présentation des commissions communales

TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

Adjoint référent : Pierre MOUREAUX

Président : Éric BERTHET-TISSOT

Réseaux – Voirie / Sécurité
Cimetière / Matériel / Environnement

Pierre MOUREAUX - Estelle JOUFFROY
Martial MILLOZ - Patrick BAILLY
Albert LETOUBLON - Pierre BOURGEOIS

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Adjoint référent : Pierre BOURGEOIS

Président : Albert LETOUBLON

Urbanisme et Foncier
Agriculture - Forêts - Pâturages
Bâtiments - Camping / Environnement

Pierre BOURGEOIS - Sylvie BERTHET
Pierre MOUREAUX - Florence DAVID
Maud SALVI - Thierry HAGLON
Estelle JOUFFROY - Patrick BAILLY
Éric BERTHET-TISSOT - Stéphan ROBERTI

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Adjoint référent : Anne-Claire CUENET

Présidente : Sylvie BERTHET

Jeunesse – Sport
Vie associative et culturelle
Animations – Fêtes / Environnement

Anne-Claire CUENET - Pascal LEGÉ
Thierry HAGLON - Martial MILLOZ

INFORMATION ET COMMUNICATION

Adjoint référent : Pascal LEGÉ

Présidente : Florence DAVID

Information interne et externe
Communication / Conseil des jeunes
Site Internet / Décoration du village
Environnement

Pascal LEGÉ - Sylvie BERTHET
Anne-Claire CUENET - Maud SALVI
Thierry HAGLON - Éric BERTHET-TISSOT
Stephan ROBERTI

Parole d'ancienne élue

À l'issue des élections partielles municipales de 1997, je ne pensais pas que ma candidature me porterait au poste de maire 4 ans plus tard. Il est vrai que Monsieur Sauvonnnet, le maire, m'a fait confiance d'entrée en me proposant de prendre une place d'adjointe.

En 2000, c'est encore lui qui, ne voulant pas briguer un nouveau mandat, m'a conseillée de franchir le pas. Il m'a fallu un an de réflexion pour prendre ma décision, tant au regard de mon activité professionnelle que de ma vie de famille avec mes deux enfants de 8 et 11 ans.

En 2001, me voici honorée du poste de premier magistrat de la commune, et ce pour deux mandats, jusqu'en 2014.

La place de maire, ce n'est pas seulement un fauteuil à occuper. C'est surtout un engagement et des responsabilités de tous les instants. C'est mener à bien des projets tout en veillant à la maîtrise des finances publiques dont nous sommes dépositaires. C'est aussi, hélas, affronter des violences verbales ou écrites et ce qui est certainement le

plus dur moralement: entendre la douleur des familles à laquelle on est parfois confronté.

C'est une école de la vie où l'on a beaucoup à apprendre dans des domaines très variés. La fonction est prenante et implique beaucoup d'énergie, mais elle est très enrichissante.

L'expérience est particulièrement riche sur le plan humain. Je me félicite d'avoir pu fédérer une équipe autour de projets et d'avoir laissé à chacune et à chacun la possibilité de s'exprimer, de s'écouter, de se parler. Certes, nous n'avons pas toujours été d'accord mais c'est toujours dans le respect mutuel que les oppositions se sont exprimées.

Nous avons encore beaucoup de projets, mais l'annulation du PLU en 2009 nous a malheureusement fait perdre beaucoup de temps et d'énergie.

Je ne ressens ni lassitude, ni amertume et ce ne sont pas les contraintes qui ont guidé mon choix de ne pas continuer cette aventure. J'ai décidé de prendre une orientation professionnelle différente

et j'éprouvais le besoin pressant, après toutes ces années d'implication dans la gestion publique, de me consacrer et de profiter davantage de ma vie de famille.

Je m'en vais sereinement avec la satisfaction d'avoir vécu treize années épanouissantes et utiles à la tête de notre commune. Il reste encore beaucoup à faire mais la nouvelle équipe s'est déjà mise au travail avec beaucoup de détermination.

Un grand merci à tous mes colistiers, avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler au cours de toutes ces années. Merci aussi au personnel communal pour son professionnalisme, merci pour leur implication aux bénévoles et à toutes les forces vives de la commune, sans qui rien ne serait possible.

On sort grandi d'une telle expérience, véritable enrichissement intellectuel et humain.

*Elisabeth Rampant
Maire de 2001 à 2014*

DÉCIDER

Communes forestières

Daniel PERRIN (*Patrick BAILLY, suppléant*)

Conseiller à la défense

Daniel PERRIN

CCHD (Communauté de communes des Hauts du Doubs)

Daniel PERRIN - Pierre MOUREAUX
 Pierre BOURGEOIS - Anne-Claire CUENET
 Pascal LEGÉ - Sylvie BERTHET
 Albert LETOUBLON

CHHC (Centre hospitalier intercommunal de Haute-Comté)

Daniel PERRIN

SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs)

Élu: Pierre MOUREAUX
 Agents: Vital PAGNIER et Martial VAUCHY

Commissions des impôts

Daniel PERRIN
 Elisabeth RAMPANT- Jean-Luc THIEBAUD
 Jean-Marie LETOUBLON - Xavier DAVID
 Christian BETTINELLI - Philippe BRUN
*(Bernard PAGNIER - Jean DEMONTE - Albert LETOUBLON
 François VIONNET - Daniel JOUFFROY - André VUILLET)*

Parc naturel du Haut Jura

Albert LETOUBLON (*Patrick BAILLY*)

Collège

Martial MILLOZ (*Florence DAVID*)

Prévention routière

Stephan ROBERTI

Conseil des jeunes

Pascal LEGÉ - Benjamin BAILLY -
 Marthe BENOIT - Théo CLAUDE
 Léa et Eugénie CUENET - Mathieu LEGÉ -
 Alix MIGUEL - Alicia MILLOZ -
 Erica et Joanna PESSOA

Syndicat de la source

Pierre MOUREAUX - Pierre BOURGEOIS
(Éric BERTHET-TISSOT - Albert LETOUBLON)

CNAS (Centre national d'action sociale)

1 élu: Anne-Claire CUENET
 1 agent: Nathalie LORIN

CCAS Mouthé (Centre communal d'action sociale)

Président: Daniel PERRIN
 Vice-présidence: Rose-May MICHEL-NOËL
 Maud SALVI- Albert LETOUBLON
 Estelle JOUFFROY - Pascal LEGÉ
 Marianne MICHEL-NOËL - Pascale GUYON
 Jean-Marie MESNIER

Commission d'appel d'offres

Président: Daniel PERRIN
 Pierre MOUREAUX - Sylvie BERTHET
 Pierre BOURGEOIS (*Martial MILLOZ - Éric BERTHET-
 TISSOT - Thierry HAGLON*)

Délégations confiées aux adjoints

**Attributions au premier Adjoint,
 Pierre MOUREAUX**

*En cas d'absence ou d'empêchement du
 maire, délégation permanente est donnée
 à M. Pierre MOUREAUX à l'effet de signer
 tout document entrant dans le champ
 des fonctions qui lui sont déléguées ainsi
 que dans les domaines de l'administration
 courante, de l'état civil, de l'urbanisme et
 des finances communales (titres de recettes,
 mandats de paiement, bordereaux et tous les
 courriers qui y sont relatifs).*

*Domaines: Sécurité, Voirie, Réseaux,
 Cimetière, Maintenance des matériels de la
 commune.*

**Attributions au deuxième Adjoint,
 Pierre BOURGEOIS**

*Délégation de signature lors des absences du
 maire, du premier adjoint.*

*Domaines: Urbanisme, Questions foncières,
 Forêts, Agriculture et pâturages communaux,
 Maintenance des bâtiments communaux et
 du camping.*

**Attributions au troisième Adjoint,
 Anne-Claire CUENET**

*Délégation de signature lors des absences du
 maire, des premier et deuxième adjoints.*

*Domaines: Jeunesse, Sport, Vie associative et
 culturelle, Animation du village, Fêtes.*

**Attributions au quatrième Adjoint,
 Pascal LEGÉ**

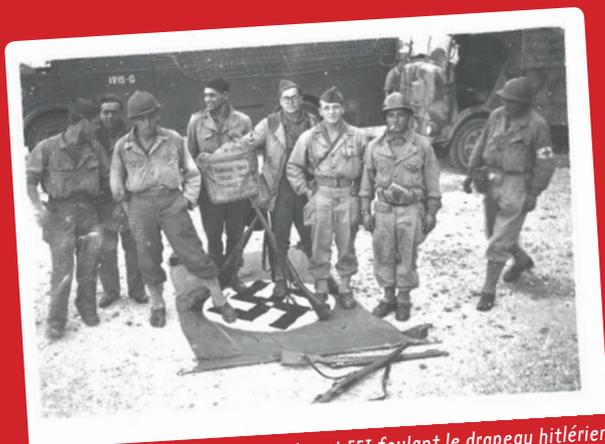
*Délégation de signatures lors des absences
 du maire ainsi que des premier, deuxième et
 troisième adjoints.*

*Domaines: Information communale,
 Communication, Conseil des jeunes,
 Décoration du village.*

> Pour chaque délégation
 les suppléants sont indiqués en italique

70^e anniversaire de la libération de Mouthe le 4 septembre 1944

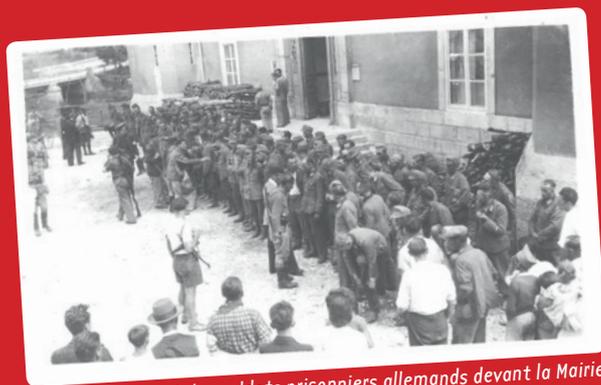
Fin juin 1940, le village de Mouthe fut occupé par les premières troupes allemandes de montagne, qui rapidement ont été remplacées par les douaniers de la protection des frontières. Ils exercèrent leur surveillance sur le Noirmont et le Risoux contrôlant les passages de la vallée de Joux mais vers la fin 1944, la situation se dégrade. Face aux attaques des maquis qui se renforcèrent, le 28 août 1944, l'ordre de repli fut donné aux petites unités et Mouthe fut désigné comme centre de ralliement. Un détachement composé de soldats «SS» et de soldats ukrainiens de la garnison de Pontarlier fut envoyé en renfort, ce qui porta les effectifs allemands à 500 hommes environ. Il fut établi un double système défensif. À l'extérieur du village des nids de mitrailleuses furent installés notamment à Cagnard, sur la route des Pontets surveillant les routes de Chaux-Neuve et des Pontets. D'autres nids furent installés vers la gare du tacot (en face d'Atac aujourd'hui) à la source du Doubs et sur la colline de Beauregard contrôlant la route de Sarrageois. Dans le village deux fortins avec mitrailleuses furent édifiés au poste de Douane et on disposa, dans le clocher de l'église dominant le village, un groupe de soldats avec mitrailleuses, un canon et un tireur d'élite avec fusil à lunettes. D'autres groupes occupèrent la scierie Lorin, rue de la Coctot, l'Hôtel du commerce, l'Hôtel des Montagnards, l'Hôtel de la truite, tous situés dans la grande rue, ainsi que la scierie Vuillet (à la place de la chaufferie bois). Quelques maisons furent également investies pour leurs positions stratégiques.



Soldats de l'armée française et FFI foulant le drapeau hitlérien

Le 26 août 1944, Zéphirin Guy, le maire du village, fut convoqué par le commandement allemand qui l'informa que ses administrés ne pouvaient plus sortir de la localité et qu'ils étaient d'une part, astreints à loger des soldats, et d'autre part à livrer aux troupes certains vivres en leur possession. Le 31 août 1944, les 8 maquis du Haut-Doubs

et du Haut-Jura recevaient l'ordre de leur État-major d'attaquer Mouthe. Mais l'opération fut retardée devant l'effectif important des troupes stationnées dans le village. Le 1^{er} septembre 1944, le garde champêtre flanqué de 2 soldats allemands annonça l'état de siège, personne ne devant sortir de chez soi. Une sortie le matin pendant une heure était tolérée pour aller chercher du pain. La boulangerie Vuez fut réquisitionnée pour cuire le pain des Allemands. Le 2 septembre 1944, Eléonor Favrot fut tué sans sommation dans son champ où il était parti faucher de l'herbe hors du village. Malgré le blocus, la nouvelle fut connue de tous. Une longue angoisse alimentée par les rumeurs les plus folles s'empara des habitants du village et chacun se demandait de quoi l'avenir serait fait.

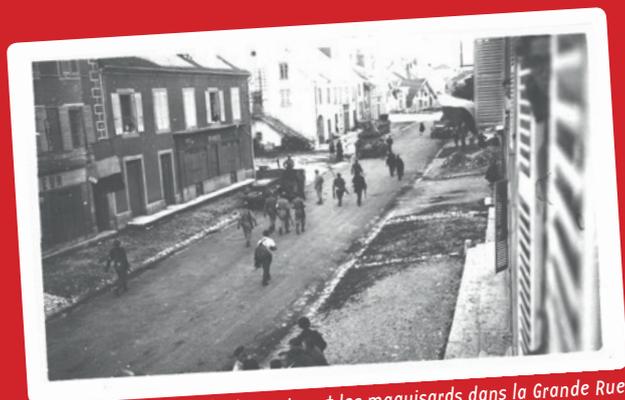


Rassemblement des soldats prisonniers allemands devant la Mairie

Le 4 septembre au matin eurent lieu les obsèques d'Eléonor Favrot à l'église en présence de sa seule famille. Au même moment, le 3^e régiment des tirailleurs algériens et plusieurs régiments de la 3^e division d'infanterie algérienne, - tous issus de l'armée «B» française aux ordres du général de Lattre de Tassigny, sont regroupés à la sortie de Chaux-Neuve et un plan d'attaque est établi avec le maquis. Vers 13h30 un petit avion de reconnaissance allemande survole Mouthe à basse altitude. Peu après, les habitants entendirent des bruits sourds de mortier, de tirs nourris de mitrailleuses et se réfugièrent à l'abri, souvent dans les caves de leurs habitations. C'était l'artillerie lourde installée à Champvent et l'attaque des maquisards à la mitrailleuse sur les hauteurs de Mouthe. L'intervention de l'armée française permit de mettre hors d'état de nuire le groupe installé dans le clocher, et les 2 fortins de la douane furent réduits au silence par l'audace et le courage de 2 soldats russes ralliés au maquis, qui balancèrent deux grenades par-dessus les sacs de sable et les meurtrières. Les Allemands décidèrent alors de se replier dans le village et l'armée française l'encercla par la route de Suisse, des Pontets et de Sarrageois. Il fallut aux forces françaises près de 2 heures pour nettoyer le bourg, maison par maison en délogeant les Allemands à la grenade. Beaucoup de soldats, notamment des gradés, s'enfuirent en direction

« Une longue angoisse alimentée par les rumeurs les plus folles s'empara des habitants du village et chacun se demandait de quoi l'avenir serait fait. »

de la Suisse. Les autres furent prisonniers, certains ont été tués alors qu'ils s'étaient constitués prisonniers ou se rendaient. Il fut difficile, pour le commandement français, de contrôler toutes les situations, tant le désir d'en découdre était farouche.



L'armée française et les maquisards dans la Grande Rue

Vers 18 heures, une joie extraordinaire s'empara du village enfin délivré après tant de jours d'angoisse. Cette joie fut d'autant plus grande lorsque les habitants apprirent qu'un ordre donné aux «SS» prévoyait d'incendier le village. Des drapeaux tricolores jaillirent de partout et les Meuthiards accueillirent avec allégresse leurs libérateurs. Une vibrante marseillaise retentit sur la place de la Mairie et les cloches de l'église se mirent à sonner. Il y eut quelques blessés dans la population, aucune maison ne fut détruite mais un grand nombre subirent des dégâts. Six soldats ont été tués durant le combat, 2 maquisards FFI* Jean Bonnet et Raymond Blondeau, le Capitaine Spiterri et 3 soldats du 3^e RTA, Litim, Zéhaf et Attré. Le lieutenant Benoit des FTP* fut nommé commandant de la place, épaulé par le Comité local de libération. Il fut vite confronté à des problèmes sérieux: loger les combattants, les nourrir, apporter soins aux blessés français et allemands qui étaient abrités à l'école Saint Simon, regrouper et surveiller les prisonniers allemands au nombre de 183 dans la salle de la Mairie et assurer le maintien de l'ordre. Le lendemain, les prisonniers furent conduits à pied à Champagnole tandis que les 78 soldats allemands morts furent chargés sur une charrette et leurs dépouilles enterrées dans une fosse commune route des Pontets. Le 4 septembre 1945, le premier anniversaire de la libération donna lieu à une cérémonie très suivie et un défilé avec reconstitution par les jeunes du village en tenue de soldats ennemis. En 1958, les soldats enterrés furent exhumés et rapatriés en Allemagne, mais seuls 20 corps furent identifiés.

En 2013, Madame Michèle Galmiche découvre et remet au Consul Général d'Allemagne une valise retrouvée dans sa cave, contenant les livrets et fiches de 88 douaniers allemands.

* FTP: Franc Tireur Partisan / FFI: Force Française de l'Intérieur



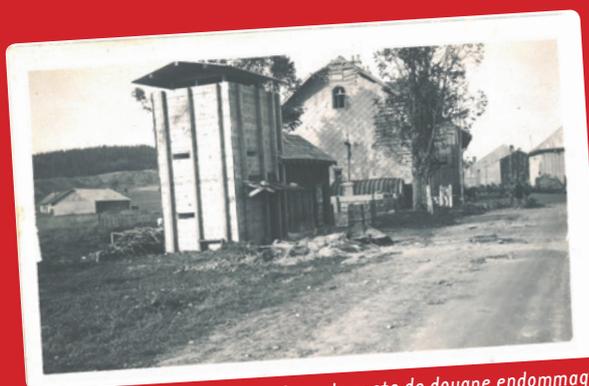
Les soldats de l'armée française sur la place de la Mairie



Jeep et blindés dans la Grande Rue



Départ à pied des prisonniers allemands sous escorte vers Champagnole



Fortin allemand vers le poste de douane endommagé

Documents utilisés pour les notes: Daniel Paquette, *le Jura Français* (1995); André Besson, *les maquis de Franche-Comté* (1978); Henri Marouden, *Mouthy libéré* (1999). *Racines* N°46 mars 2013. Documents fournis par M. Arsène LETOUBLON.

Célébration souvenir du 70^e anniversaire

le dimanche 7 septembre à 11 h 30 sur la place de la mairie. Apéritif offert par la commune en présence de la Batterie Fanfare de Mouthy

HISTOIRE

Lotissement communal «Le Corçon III»

Point sur la procédure du P.L.U.

Après les différentes étapes de prescription et d'instruction, la procédure arrive bientôt à son terme puisque le conseil municipal a arrêté le PLU par délibération en date du 11 mars 2014.

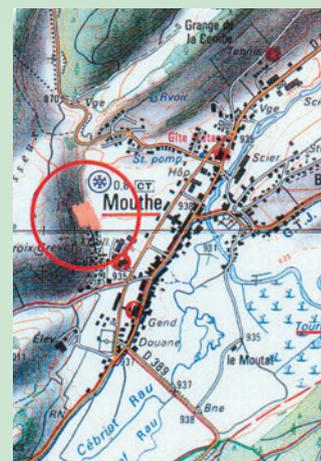
Le document est depuis soumis pour avis aux personnes associées à son élaboration (Article L.123-9), c'est-à-dire aux services de l'État et des Établissements publics (Chambre d'Agriculture, INAO, etc). Ces personnes morales donnent un avis dans la limite de leur compétence et dans un délai de trois mois à partir de la transmission du projet de PLU.

En cas d'absence de réponse au terme de ce délai, l'avis sera considéré comme favorable et les dernières étapes avant l'approbation finale du PLU seront engagées.

Tous les documents relatifs à l'ensemble de la procédure sont consultables sur le site internet de la commune www.mouthe.fr rubrique urbanisme ou au secrétariat de mairie.

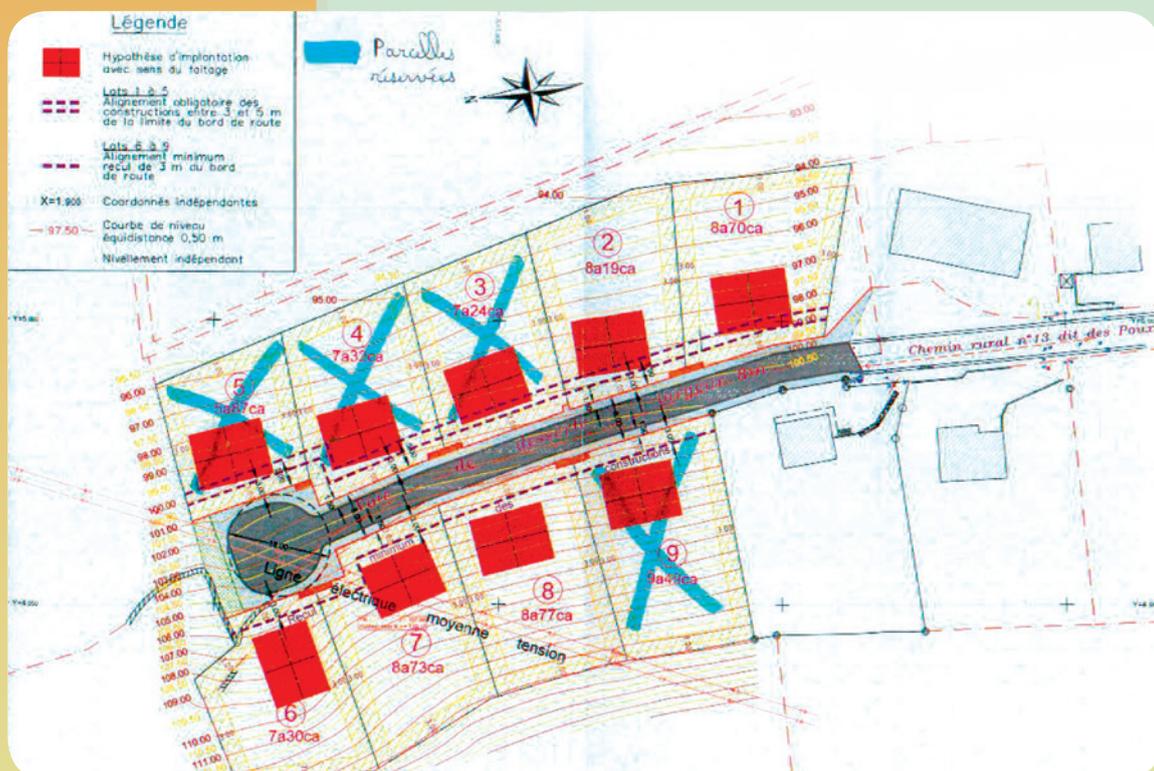
(Quelques parcelles encore disponibles)

Le prix des parcelles a été fixé à 92 € TTC / m² par délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2012. Chaque parcelle est entièrement viabilisée. Seront, en sus, à la charge des acquéreurs, les frais notariaux et les taxes d'urbanisme prévues par la législation lors de l'attribution du permis de construire. La réservation effective et définitive ne prendra effet qu'après le dépôt d'un acompte de versement pour l'achat d'une parcelle, représentant 10% de la valeur du terrain, à la Trésorerie de Mouthe.



Toute demande devra être adressée au Maire par courrier:

**Mairie - 3 Grande Rue - 25240 Mouthe ou
par courriel: mairie.mouthe@wanadoo.fr**



Où est passé le civisme?

Nous avons la chance de vivre dans un environnement préservé. Il serait dommage que celui-ci se dégrade... Au quotidien, il suffit de tous petits gestes pour que le cadre de vie de chacun soit meilleur et notre village plus propre et plus accueillant. Il suffit juste de respecter quelques conseils de bons sens dans notre vie quotidienne.

Traitement des eaux usées

La station d'épuration de la communauté de commune connaît des soucis de fonctionnement dus à des déchets jetés dans les toilettes qui n'ont rien à y faire. Les pannes engendrées et les interventions qui sont faites ont un coût. Elles sont répercutées sur les factures que chacun paie... alors s'il vous plaît, ne jetez pas de lingettes dans vos toilettes, de fibres textiles (serviettes-tampon) et cartons divers (rouleaux de papier qui ne sont pas solubles). Mettez-les à la poubelle.

Déchets

Triez vos déchets (plastiques, verres, cartons, boîtes de conserve, vieux vêtements). Ils trouveront leur place dans les containers prévus pour cela dans le village ou à la déchetterie. Compostez vos déchets organiques, cela fera un excellent compost pour votre jardin ou vos fleurs.

Un petit coup de balai l'été... c'est tellement plus agréable!

Des papiers, mégots et petits déchets de toutes sortes stagnent peut-être devant chez vous. Même si vous n'en êtes pas l'auteur, ramassez-les...

Chiens divaguant dans le village

Des chiens (toujours les mêmes) se promènent régulièrement dans le village en dehors de la surveillance de leur propriétaire. Cette situation est irrégulière car les chiens doivent être tenus en laisse ou rester à portée de la voix de leur maître (à moins de 100 m). Malgré les avertissements qui ont été faits, des animaux restent toujours en liberté. Aussi, la municipalité étudie actuellement soit la mise en place d'une fourrière communale, soit la passation d'une convention avec la SPA de Pontarlier permettant l'utilisation de la fourrière de celle-ci. Les animaux errants seront donc conduits en fourrière où **les propriétaires concernés pourront les reprendre mais en supportant**

le paiement de toutes les dépenses engagées par la commune (frais de transport, de mise en fourrière, de vétérinaires, etc.) Pour les chiens tenus en laisse ou placés sous la surveillance de leurs propriétaires, **rappelons également que le ramassage des excréments sur les trottoirs est une marque de civisme.**

Le bruit et la vitesse

Le bruit dans le village est souvent dû à la vitesse excessive des véhicules qui traversent la commune. Sur ce sujet, la municipalité étudiera d'ici la fin de l'année des mesures à mettre en place: rétrécissements de chaussée, chicanes ou plateaux réducteurs de vitesse. En attendant, **chacun doit respecter, de jour comme de nuit, la limitation de vitesse en agglomération, soit 50 km/h au maximum.**

Par ailleurs, en cette saison, le bruit des tondeuses à gazon peut aussi troubler la quiétude d'un repas ou d'un repos mérité. Rappelons donc que les travaux de bricolage et l'usage des tondeuses à gazon sont strictement limités, par arrêté préfectoral, aux horaires suivants:

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 du lundi au vendredi,
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 le samedi,
- de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

Vivre ensemble, c'est respecter la tranquillité de ses voisins.

Fleurissement du Village

Un grand merci à tous les bénévoles et aux cantonniers qui ont participé au fleurissement de notre village.

L'entretien de ces massifs reste maintenant l'affaire de tous.



Vente de carte

La carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les sports, les loisirs et les commerces en Franche-Comté.

Cette carte est destinée à tous les jeunes de moins de 30 ans (enfants, adolescents, jeunes adultes tout statut confondu, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi...)

Son prix de vente est de 7 euros (règlement uniquement par chèque).

Si vous êtes intéressé par cette carte, vous pouvez vous inscrire au secrétariat de mairie du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, avant le 29 août 2014. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

AVANTAGES JEUNES

Les spectacles 2014-2015

5 spectacles d'une grande qualité composent la saison culturelle 2014 / 2015.

10 OCTOBRE 2014 À 20 H 30

Gellin (théâtre)

Votre Maman, La Compagnie des Chimères

Le spectacle fait partie du projet artistique « Mémoire et transmission » qui consiste à dire, par le théâtre, avec simplicité, avec humour souvent et puis gravité quand il le faut, la mémoire qui s'efface, le temps qui passe, ce que l'on oublie et ce que l'on transmet, la vie qui va et l'inexorable.

Cinq visites sous forme de dialogues théâtraux teintés d'absurde, entre une mère victime d'Alzheimer, son fils et le directeur d'une maison médicalisée.



14 DÉCEMBRE 2014 À 18 H

Mouthe (théâtre)

Burn Out, comédie en 3 actes de Charles Istace par La Compagnie Jougn'art

L'action se déroule dans un pavillon de vacances appartenant à Yolande de Bourbon Busset, une aristocrate maniérée et à Hubert Boursicot, son mari, PDG d'un grand groupe industriel. Ce dernier vit une grosse déprime qui l'empêche de présider une importante assemblée d'actionnaires. Son entourage tente alors d'appliquer les conseils d'un psychiatre, en vain. En désespoir de cause, une opération est mise sur pied, qui, de surprises en quiproquos, va donner du fil à retordre aux différents protagonistes et principalement à Yolande.

Cette pièce pleine de rebondissements, de situations burlesques, et servie par des personnages hauts en couleurs, est la promesse pour le public d'un moment de pure détente et de plaisir.

28 JANVIER 2015 À 18 H

Mouthe

Petit Pierre, Centre dramatique de Besançon

Pierre Avezard, dit Petit Pierre, est né en 1909. Né avant terme, « pas fini » comme il le dit lui-même. Mis sur la touche par la société à cause de son handicap, il ne peut pas suivre une scolarité normale et devient dès 7 ans garçon vacher. Enfermé dans son silence « qui lui sert de cachette », « en marge du siècle et du progrès », il ignore tout des bouleversements que connaît l'époque. Il passe son temps à en décortiquer la mécanique ou le mouvement afin de reproduire à sa manière ce qui se meut autour de lui. Il découpe des silhouettes dans de la tôle, récupérée sur des carlingues d'avions tombés pendant la guerre ou sur des bidons abandonnés qu'il martèle. Petit Pierre passera ainsi quarante ans à fabriquer un manège d'une singulière beauté, qui aujourd'hui, tourne toujours à la Fabuloserie dans l'Yonne, permettant aux visiteurs ébahis de reconnaître dans cette étonnante machine poétique l'histoire de ce siècle que l'on vient de quitter.

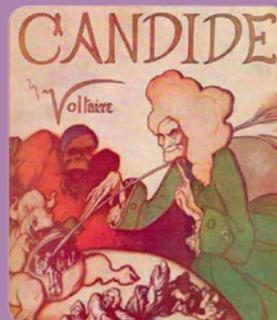
« Sur la scène, dans une très grande proximité avec le public, la comédienne raconte cette vie comme un conte naïf. Au fur et à mesure de son récit, elle aménage et transforme un dispositif scénique fait de plaques d'aluminium offset. Comme Petit Pierre bricolait ses bouts de métal, et à vue, elle les dessine, les plie, les découpe, pour en faire sortir les silhouettes de ses personnages. »

27 MARS 2015 À 20 H 30

Mouthe (théâtre)

Candide, Compagnie Théâtre de la Grande Roue

Deux comédiens, Sébastien Dec et Nicolas Dufour revisitent le conte de Voltaire à travers une adaptation drôle, mordante et rythmée comme un dessin animé de Tex Avery. Les deux conteurs s'emparent de tous les personnages et jonglent entre un jeu farcesque et une narration pleine d'un humour au vitriol pour nous faire rire dans un monde décidément trop triste.



30 JUILLET 2015 À 20 H 30

Chappelle-des-Bois (Ferme de Nondance)

Voyageur 51723, Compagnie des Enfants du Siècle

Le 9 avril 1944, à Saint-Claude, la Gestapo organise une grande rafle en présence de Klaus Barbie. Tous les hommes âgés de 18 à 45 ans sont rassemblés sur la grande place avant d'être déportés en Allemagne. Marcel Arbez fait partie de ces 302 prisonniers dont 186 ne reviendront pas. Quelques mois après son retour en France, le 8 mai 1945, Marcel Arbez entreprend la rédaction d'un manuscrit pour raconter ses treize mois de captivité, notamment dans les camps de Buchenwald et de Dora.

C'est ce témoignage que Morgane Arbez, petite-fille de Marcel Arbez, et Julien Romelard, tous deux issus de l'École de la Comédie de Saint-Étienne, ont décidé de porter au théâtre avec autant de rigueur que de détermination. Mais sous quelle forme restituer un tel témoignage ? Dans un dispositif scénique sobre, Morgane et Julien vont à leur tour nous raconter leur histoire, pour dire à la fois l'horreur et le risible - le risible, oui, tant la vie au camp prenait parfois des airs de cirque grotesque, de farce délirante.

Touchant autant à l'intime qu'à l'Histoire, ce spectacle trouve sa singularité dans la façon dont il s'interroge lui-même sur sa propre forme artistique. Cela le rend percutant et très émouvant, tout en préservant sur un sujet tragique, moments d'humour, légèreté et spontanéité. Lors d'une très belle tournée dans le Jura et en Rhône-Alpes fin 2012, *Voyageur-51723* a conquis la presse ainsi que tous les publics.

> Tous les spectacles sur www.mouthe.fr

Covoiturez pour aller travailler!

Un dispositif de covoiturage simple et flexible a été mis en place à l'intention des pendulaires de l'Arc Jurassien.

Qui a mis en place ce dispositif ?

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, le Pays Horloger et le Pays du Haut-Doubs, en liaison avec leurs partenaires suisses l'association intercantonale arcjurassien.ch, l'association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux (ADAEV), l'association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV), l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) et la République et Canton du Jura. De plus, 60 entreprises se sont engagées dans ce programme.

Pourquoi le covoiturage ?

Votre territoire est caractérisé par un habitat dispersé où les conducteurs se retrouvent au final tous sur les mêmes routes d'accès. La mise en place de transports en commun est difficile lorsque les flux ne sont pas massifiés sur de longues distances. Le covoiturage apparaît clairement comme une solution bien adaptée aux secteurs diffus et a de plus un important potentiel de progression (passage de 10 à 30%).

Le dispositif proposé par le programme :

Il comprend une plate-forme téléphonique, un site internet (www.covoiturage-arcjurassien.com), l'aménagement de parkings relais de covoiturage, la réalisation d'outils de communication, et une large

campagne d'animation sur l'Arc Jurassien (dans les entreprises suisses et les communes françaises). Le but est de créer une véritable communauté de covoitureurs à l'échelle de l'Arc Jurassien, permettant à chacune et chacun de trouver le moyen le plus optimal pour ses déplacements.

Avec qui covoiturer ?

Un collègue, un voisin, une connaissance ou une personne inscrite sur notre plate-forme.

Comment s'inscrire ?

Vous appelez la centrale téléphonique pour donner les renseignements suivants: commune de résidence, lieu de travail, horaires, contraintes éventuelles... Le personnel vous recherche un covoitureur et vous met en relation. Autre possibilité: inscription sur le site internet.

À noter que l'on peut s'inscrire pour covoiturer tous les jours, occasionnellement ou pour dépanner quelqu'un. Les personnes qui covoiturent déjà peuvent aussi s'inscrire.

Où se retrouver ?

Chez l'un, chez l'autre ou sur un des parkings relais de covoiturage répertoriés sur la carte interactive disponible sur le site Internet (signalés, aménagés et déneigés).



CHIFFRES CLÉS

- **40 000** frontaliers en Franche-Comté
- **9 personnes sur 10** sont seules dans leur voiture
- **30 km** en moyenne pour le trajet aller
- **4 500 €/an** de dépenses pour aller au travail pour 60 km aller/retour par jour (coût global = 0.36 €/km)

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Plate-forme téléphonique: **+41 800 25 26 27 (appel gratuit)**

Site internet: **www.covoiturage-arcjurassien.com**

AVANTAGES DU COVOITURAGE

- **Économique** (- 1600 à 4000 €/an / personne)
- **Moins de fatigue**
- **Plus convivial**
- **Moins de bouchons** sur la route
- **Moins de pollution**

Mouthy pratique

Commune de Mouthé

Du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. 03 81 69 27 45

Fax : 03 81 69 13 13

mairie.mouthé@wanadoo.fr

Déplacement à domicile sur demande pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Salle polyvalente

Tél. 06 71 45 47 65

Communauté de Communes des Hauts du Doubs

3, Grande Rue - 25240 Mouthé

Tél. 03 81 69 11 18

Fax 03 81 69 14 27

ADMR service à domicile

1 rue Cart Broumet

Lundi de 15h00 à 17h00

Mercredi de 10h00 à 11h00

Vendredi de 10h00 à 12h00

Tél. 03 81 69 13 33

SSIAD de Mouthé

1 rue Cart Broumet

Tél. 03 81 69 21 62

Fax : 03 81 69 20 76

ssiad-mouthé@wanadoo.fr

Centre des Finances Publiques

Rez-de-chaussée, 3 Grande Rue

Tél. 03 81 69 22 71

du lundi au jeudi : de 8h30 à 11h30 et de

13h00 à 16h, le vendredi de 8h30 à 11h30

Fermé le vendredi après-midi

Bibliothèque

3 Grande Rue

Le mercredi de 17h00 à 19h00

Contact : M^{me} Thiébaud

au 03 81 69 24 65

La Poste

Tél. 03 81 69 22 99

Horaires des levées: 15 h 30

en semaine, 11 h 30 le samedi

Déchetterie

En été : lundi de 11 h à 12 h

mercredi de 17 h à 19 h

jeudi de 15 h 30 à 16 h 30

samedi de 13 h 30 à 16 h 30

En hiver : lundi de 11 h à 12 h

mercredi de 17 h à 18 h

samedi de 13 h 30 à 16 h 30

Les horaires sont modifiés avec le changement d'heure.

Centre périscolaire de loisirs

Familles Rurales Le P'tit Tétràs

3 Grande Rue - Tél. 03 81 69 19 87

Piscine (au chalet PEP)

Ouverture pendant les vacances d'été :

lundi de 14h à 16h

mardi de 18h30 à 20h00

mercredi de 14h à 16h

Ouverture hors vacances scolaires :

mardi et vendredi de 18h30 à 20h

mercredi de 14h à 16h

Tél. 03 81 46 29 44

Pharmacie

Pharmacie de la Source

2 Grande Rue

Tél. 03 81 69 21 23

Fax : 03 81 69 12 08

Opticien

La Lunetterie

8 Grande Rue

Tél. 03 81 38 31 73

Hôpital local

1 rue Cart Broumet

Tél. 03 81 69 22 81

Fax : 03 81 69 13 47

Centre de soins infirmiers

Tél. 03 81 69 12 86

Maison médicale de Mouthé

Docteurs Guyon, Klabi, Saulnier

Médecins 03 81 69 86 10

Frédéric Teste

Ostéopathe 06 80 42 68 06

Rachel Cuenot

Ostéopathe 06 74 10 59 10

Mélanie Droz-Vincent Langel

Pédicure podologue 03 81 38 46 70

Nadine Cousin

Sage femme 03 81 46 85 74

Françoise Nicolas

Orthophoniste 03 81 69 17 59

Séverine Courgey-Robert

Diététicienne nutritionniste

03 81 39 27 31

Dentistes

Docteurs Monnot François

et Anne-Monique

34 rue de la Varée

Tél. 03 81 69 21 77

Psychothérapie et sophrologie

Nicolas Devigne-Lafaye

6 rue du Stade

Tél. 06 89 21 03 63 (sur RV)

Médecine traditionnelle chinoise

Stephan Roberti

6 rue du Stade

Tél. 06 82 52 84 31 (sur RV)

Masseurs-kinésithérapeutes

Matthias Forestier,

Véronique Burgat-Sallée

84 grande rue

Tél. 03 81 39 74 58

Psychologue

Emmanuelle Agussol-Sylvestre

13 place de l'Église

Tél. 03 81 38 15 48 (sur RV)

Osthéopathe animalier

Claire Guyon

13 place de l'Église

Tél. 06 19 99 79 91

Taxi

Véronique Cathez

Tél. 06 84 97 58 91

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la Mairie ou, s'il y a danger immédiat, les services d'urgence.

POMPIERS: 18 • URGENCES: 112 • GENDARMERIE: 17 • Gardes médicales: 3966

Inscription sur les listes électorales

Inscription sur les listes électorales de Mouthé **jusqu'au 31 décembre 2014** auprès du secrétariat de mairie ou via internet: mon.service-public.fr

Merci de signaler en Mairie tout changement d'adresse.

SDD Société du Doubs Développement

Nous vous informons que la société Source du Doubs Développement recherche pour la saison prochaine, soit du 15 décembre au 15 mars, du personnel pour les fonctions suivantes: Perchmans, Pisteurs Alpains, responsable caisse, responsable location ski, mécanicien téléskis. Contactez le 06 08 22 67 66 avant le 15 octobre si vous souhaitez déposer votre candidature.

Programme de l'association Mouth'anim

DIMANCHE 24 AOÛT
Randonnée pour tous

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE
Marché de Noël à la salle polyvalente de Mouthé

MERCREDI 31 DÉCEMBRE
Réveillon de la Saint-Sylvestre à la salle polyvalente de Mouthé

